

[Cliquez ici](#) pour revenir au site Diaconat Permanent

AU SERVICE DU DIACONAT
- ELEMENTS DE REFLEXION

C.N.D.

LE MINISTERE DES DIACRES DANS LES
PERSPECTIVES MISSIONNAIRES

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

JANVIER 1986

TABLE DES MATIERES

1.	MESURER L'AMPLEUR D'UNE EVOLUTION.....	1
2.	REAFFIRMER LES ORIENTATIONS INITIALES ?	1
3.	FACE A L'EVOLUTION DU MINISTERE DES DIACRES, QUELS POINTS DE REPERE SE DONNER ?	4
4.	LES DIACRES DANS UN DIOCESE.....	5
5.	MINISTERE DIACONAL ET ETATS DE VIE.....	6
6.	LE MINISTERE DIACONAL FACE A CERTAINES DIFFICULTES.....	6
6.1.	L'EVOLUTION DES SITUATIONS AU COURS D'UNE MEME EXISTENCE.....	6
6.2.	LES PROBLEMES D'EQUILIBRE.	7
7.	EN CONCLUSION.....	7

1. MESURER L'AMPLEUR D'UNE EVOLUTION.

La note de la commission épiscopale du clergé et des séminaires du 9 mars 1970 précisait : "Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, continuellement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le Peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. Les premiers diacres ont été choisis en tenant compte de leurs engagements en différents secteurs de la vie des hommes et en tenant compte de leur appartenance à des unités pastorales déjà engagées dans une action missionnaire... Ils garderont leurs engagements antérieurs compatibles avec le ministère diaconal". Ces quelques lignes comme l'ensemble de la note constituent une référence importante pour le diaconat en France et elles servent effectivement d'appui au discernement et au choix des candidats. A la suite des orientations conciliaires, ces orientations ont marqué et marquent la renaissance de ce ministère ordonné en France.

D'autre part, depuis quelques années, sont ordonnés des diacres qui ne correspondent pas aux orientations préférentielles indiquées en 1970. Bon nombre de diacres investissent la part majeure de leurs énergies dans des tâches pastorales telles que

- l'animation de la prière,
- l'homélie et la catéchèse,
- la préparation aux sacrements,
- l'accueil et le conseil,
- les aumôneries d'enseignement public,
- l'animation de groupes ecclésiaux divers, entre autres de communautés du Renouveau,
- les aumôneries de mouvements de jeunes en A.C.S. etc...

quelques-uns assument des responsabilités à un échelon diocésain gestion du temporel, centre d'information, catéchuménat, formation, pastorale familiale ,etc...

Quelques raisons de cette évolution besoins pastoraux dus au vieillissement des ou à la pré-retraite d'un certain nombre de uns et des autres, etc... sont faciles à repérer : besoins pastoraux dus au vieillissement des prêtres, mise à la retraite ou à la pré-retraite de diacres, charismes des uns et des autres, etc...

"Qu'est-ce qui se dessine à travers une telle évolution ? Faut-il la favoriser ou la freiner ? Sans aucun doute convient-il de nous interroger sur les orientations à prendre de telle sorte que l'exercice du ministère des diacres soit le plus ajusté possible

2. REAFFIRMER LES ORIENTATIONS INITIALES ?

Pour notre part, il nous semblerait dommageable que les orientations de 1970 apparaissent peu à peu caduques. N'est-il pas opportun de les reprendre et de leur redonner vigueur ? Leurs enjeux nous paraissent toujours d'actualité. Nous en indiquons trois :

- En souhaitant que des diacres assument leur ministère "en étant quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle", les Eglises manifestent que l'espace de leur mission est l'espace social lui-même. Elles montrent ainsi qu'elles ne sont pas

Comité National du Diaconat

Janvier 1986

Au service du Diaconat - Eléments de réflexion

cantonnées dans un espace à part et qu'au nom du service du Christ elles ont à prendre intérêt à tout ce qui a trait à la vie des hommes travail, relations sociales, vie de famille, vie en société, etc...

L'ordination et l'envoi d'un diacre au sein de telle réalité sociale ou de tel milieu professionnel sont souvent perçus d'ailleurs comme une marque de sollicitude de la part de l'Eglise et, à travers elle, du Christ.

Sans doute serait-il opportun de repérer les réalités humaines où la présence de l'Eglise est trop peu perceptible et qui vont permettre la détermination de besoins missionnaires ? Nous en citons quelques-uns à titre indicatif :

les milieux de la recherche scientifique, les petits commerçants, les prisonniers, les migrants, les malades, les couples en difficulté, les chômeurs, les jeunes de l'enseignement technique et ceux de l'enseignement supérieur, ceux qui travaillent dans le monde des médias ou de l'animation culturelle, la fonction publique, etc...

- Lorsque des diacres partagent la condition ordinaire des hommes d'aujourd'hui, ils sont à même de manifester que la mission de l'Eglise est de prendre en charge le monde de ce temps afin de l'ouvrir à sa destinée dernière. Comme aux autres hommes, les réalités de ce monde leur sont confiées mais il leur revient de témoigner que ces réalités sont à assumer dans l'attente du Christ qui doit encore venir. L'Eglise ne prend pas le monde en charge pour l'organiser et le gérer directement mais pour y annoncer la promesse de la résurrection. En ce temps-ci, il lui revient d'annoncer la patience de Dieu laquelle nourrit l'espérance et fortifie la persévérance au cœur d'une histoire encore inachevée. Conscients de cet inachèvement de la réalité présente, les diacres ont la charge de rappeler à leurs frères chrétiens qu'ils ont à se régler sur ce qui n'est pas encore et que la règle et l'esprit du monde à venir sont ceux du Christ serviteur. Le jour où viendra le Christ en gloire, celui dont la présence sera rayonnante sera celui-là même qui s'est fait serviteur de ses frères en humanité. Aussi l'attente et l'espérance, loin de conduire à la démission, seront-elles source de dynamisme dans la situation présente. Dans un monde en crise, les diacres aideront les chrétiens à ne pas s'abandonner à la fatalité. Même lorsque les solutions apparaissent partielles ou dérisoires, leur persévérance dans le service des hommes sera un témoignage de cette espérance.
- 3. Un tel statut pour des diacres offre des chances pour une première annonce de la parole. Leur présence dans différents lieux de la vie sociale peut faciliter des rencontres occasionnelles ou régulières où les questions touchant au sens de la vie humaine et à la foi chrétienne seront abordées. Les diacres pourront assurer un acheminement vers des groupes de recherche chrétienne. Leur ministère sera alors un ministère du "premier contact" ou du « seuil ». Parallèlement à ces enjeux, il nous paraîtrait bon de préciser à quelles conditions les Eglises peuvent appeler à ce ministère
 - 1. Pour appeler des chrétiens à assumer un ministère de diacre, n'est-il pas nécessaire que, dans les diocèses, soient d'abord discernés les situations, les lieux ou milieux qui réclament des initiatives missionnaires nouvelles au service desquelles un ministère diaconal pourra apporter sa contribution ? Le choix et l'ordination de diacres seront relatifs à ce repérage des besoins d'une Eglise qui cherche à répondre aux appels de l'Esprit afin qu'en ce temps, l'espérance du Royaume soit annoncée et que se forment des communautés de croyants, témoins de la fidélité du Christ Serviteur.

Comité National du Diaconat

Janvier 1986

Au service du Diaconat - Eléments de réflexion

- **2.** Puisque tout ministère ordonné implique que soient assumées les trois fonctions du ministère de l'Eglise (tria munera), on ne peut exclure l'une ou l'autre et encore moins opposer l'une à l'autre, par exemple la charité à la parole et à la liturgie. Il importe donc que des diacres engagés au nom du service du Christ dans des réalités professionnelles, syndicales ou politiques puissent avoir des temps et des lieux où ils exerceront leur ministère de la Parole et de la prière de l'assemblée.
- **3.** Des diacres sont envoyés dans des secteurs de vie où la présence de l'Eglise est parfois peu repérable. En retour, auprès des communautés chrétiennes, ils ont à faire part des situations humaines dont ils sont les témoins et des besoins matériels et spirituels que le service de l'évangile appelle à prendre en compte.

Pour que ces diacres interpellent l'ensemble des chrétiens et pour qu'ils puissent vérifier la qualité de leur propre service, il est nécessaire que soient précisées les instances auxquelles ils participeront régulièrement

conseils pastoraux,
équipes pastorales'
services diocésains,
rencontres avec l'évêque,
rencontres entre diacres...

- **4.** Un point appelle des précisions quel est le rapport entre ministère ordonné et profession ? Il n'est pas immédiat. La présence d'un diacre dans un milieu professionnel n'est pas un simple prétexte pour annoncer la parole. Elle ne constitue pas non plus de soi une consécration du monde du travail. Pour que les enjeux cités plus haut (manifestation de l'intérêt des Eglises pour les réalités du monde -espérance de la venue du Christ qui transfigure la figure de ce monde -première annonce de la Parole) soient poursuivis, il convient que soient respectées des médiations.

Celles-ci sont de deux types

Médiations sociales : Affrontés aux situations qui se présentent, comme d'autres hommes et femmes et avec eux ordinairement, les diacres seront amenés à prendre leurs responsabilités personnelles : ils évalueront les solutions les meilleures, ils reconnaîtront ceux et celles dont ils sont solidaires, ils prendront des décisions qui comportent toujours une part de choix et de risque. Le fait qu'ils aient reçu un ministère ecclésial ne peut les dispenser d'assumer en vérité tout ce qu'implique une action humaine souvent urgente et nécessaire et pourtant contingente et susceptible d'être révisée.

Médiations ecclésiales. Un ministère ecclésial-ne peut être celui d'un franc-tireur. L'invitation lancée par un diacre à une première rencontre ou à un débat au titre de la mission ecclésiale qu'il a reçue, sera concertée avec les chrétiens agissant dans le même milieu professionnel par exemple. La participation du diacre à des mouvements d'action Catholique trouvera ici sa signification et sa portée missionnaire.

3. FACE A L'EVOLUTION DU MINISTERE DES DIACRES, QUELS POINTS DE REPERE SE DONNER ?

Tout en souhaitant une actualisation des orientations initiales tant cela paraît opportun pour le profit de la mission de l'Eglise en notre temps, il nous paraît aussi nécessaire d'apprécier l'évolution du ministère des diacres telle qu'elle a été évoquée dans le premier para-graphe, Il semble au moins utile d'avancer quelques remarques constituant un cadre de pensée pour la formulation et la détermination d'orientations diocésaines.

Il faut d'abord noter qu' une telle évolution ne pourrait uniquement correspondre à un glissement progressif auquel les diocèses se sentiraient plus-ou moins acculés. Par exemple, l'ordination d'un plus grand nombre de diacres ne pourrait apparaître comme le palliatif à la diminution et au vieillissement des prêtres. Une telle perspective porterait préjudice au ministère des diacres et au ministère de l'Eglise elle-même.

Deux données au moins permettent d'opérer des choix

- Si les candidats au ministère de diacre, le sont à la suite d'une interpellation (voir la partie qui traite cette question), l'évêque et ses collaborateurs ont une marge d'initiative pour favoriser tel ou tel type de ministère diaconal. Dans un diocèse> il est possible~par exemple de privilégier l'interpellation de candidats en vue d'un ministère correspondant aux orientations de 1970.
- d'autre part, Si un plus grand nombre de laïcs se voyaient reconnus pour l'exercice de telle ou telle tâche précise, il apparaîtrait plus facile de garder au ministère diaconal son originalité (voir la partie qui traite cette question).

Par ailleurs, on peut comprendre que depuis 1970, des données nouvelles sociales et ecclésiales soient à prendre en compte et que cela porte à conséquence pour la charge confiée à tel ou tel diacre. Dès lors des diacres pourront assumer leur ministère en apportant une accentuation différente à l'un ou l'autre des éléments qui sont constitutifs de ce ministère. Certains seront conduits à accentuer le service de l'assemblée liturgique, d'autres l'annonce de la Parole, d'autres encore la solidarité avec ceux qui connaissent une Situation de pauvreté, d'autres encore la proximité à l'égard de ceux qui apportent leur part à la transformation matérielle et sociale de la vie en société, etc...

Cela dit, il est encore possible de préciser quelques conditions d'exercice qui permettront au ministère des diacres de garder sa spécificité, par exemple.

- Tout ministère ordonné impliquant que Soient assumées les trois fonctions du ministère de l'Eglise, un diacre ne pourra exercer le sien exclusivement à partir d'un ensemble de tâches liturgiques. Il faudra veiller à ce qu'il puisse être effectivement ministre du "service", celui qui stimule l'Eglise~à vivre la diaconie. La détermination des tâches revêt ici toute son importance. L'expérience montre qu'un diacre qui n a pas d'autres engagements que le ministère catéchétique ou liturgique, est souvent absorbé par l'animation immédiate de la communauté et a du mal à rejoindre les préoccupations concrètes des hommes. Aussi la participation d'un diacre à des associations non confessionnelles peut-elle avoir beau-coup d'effets heureux pour que lui-même ne se laisse pas "absorber" par des demandes culturelles par exemple et pour qu'il puisse provoquer ses frères chrétiens à prendre en compte les besoins des hommes.

- Il importe également que dans l'exercice de toutes ses tâches y compris celles qui ressortent de la fonction de la liturgie et de l'annonce de la parole, le diacre assume son ministère dans son esprit spécifique, par exemple
 - qu'il ait le souci d'aller vers ceux qui ne sont pas rejoints,
 - qu'il soit le porte-parole de ceux qui sont absents,
 - qu'il rappelle la présence de minorités qu'un groupe chrétien serait tenté d'exclure,
 - qu'il accueille ceux qui sont de passage dans l'assemblée,
 - qu'il alerte les communautés chrétiennes sur les besoins des hommes, etc...
- Le diacre est ordonné pour le "service" et il ne reçoit pas la charge dernière de la coordination pastorale.

D'une part comme il ne reçoit pas la charge de coordonner ce qui est nécessaire à la vie d'une paroisse ou d'un secteur, les tâches qu'il assumera le seront en référence au ministère du ou des prêtres qui eux, ont précisément charge pastorale de cette paroisse ou de ce secteur. La lettre de mission précisera donc avec qui localement le diacre collaborera et dans quelle équipe pastorale il inscrira son action.

D'autre part, les diacres sont collaborateurs directs de l'évêque pour le service de l'Eglise diocésaine. Cela porte à conséquence pour la détermination de leur champ d'action. Un diacre ne peut apparaître comme le vicaire d'autrefois partageant les activités d'un curé sur l'étendue d'un même territoire. Si un diacre travaille sur une paroisse confiée au ministère d'un prêtre, une autre part de son ministère pourra être exercée à un autre échelon, celui d'un doyenné ou d'un diocèse, par exemple au titre de la pastorale des migrants ou de la pastorale familiale.

4. LES DIACRES DANS UN DIOCESE.

Sans répéter toutes les suggestions déjà énoncées, ne faut-il pas préciser quelques conditions susceptibles de garantir l'articulation du ministère du diacre avec les autres ministères.

1. une relation directe au ministère de l'évêque. C'est de lui que le diacre reçoit sa mission qui, entre autres choses, est de rappeler à tous les membres ordonnés qu'ils sont serviteurs.
2. une élaboration collective d'une lettre de mission précisant suffisamment les champs d'action du diacre. Lorsque celui-ci exerce une activité professionnelle à temps plein, les tâches ministérielles devraient être limitées et significatives de la dimension diaconale de l'Eglise locale.
3. une révision périodique de cette lettre de mission avec une attention particulière au moment où un diacre cesse l'activité professionnelle.
4. une désignation des instances pastorales avec lesquelles le diacre collaborera quotidiennement et auprès desquelles il vérifiera la qualité de son propre ministère
 - conseils
 - aumôneries,
 - équipes pastorales,

Comité National du Diaconat

Janvier 1986

Au service du Diaconat - Eléments de réflexion

- services diocésains, etc...

5. d'autres lieux de vérification fonctionnant régulièrement

- rencontres entre les diacres d'un même diocèse
- rencontres des diacres avec l'évêque et son délégué diocésain
- dialogues avec l'épouse.

6. enfin une participation des prêtreS et des chrétiens au cheminement et à la formation du futur diacre.

5. MINISTERE DIACONAL ET ETATS DE VIE.

A l'égard des hommes mariés, les instances de discernement pour les futurs diacres seront attentives à une qualité non discutable de vie conjugale et de relations familiales.

A l'égard de ceux qui ont accepté ou choisi le célibat, elles feront attention à une détermination claire à s'engager dans la chasteté en vue du service de l'Eglise et à une aptitude à vivre seul.

L'un et l'autre état de vie antérieure à l'ordination, doivent être équilibrés humainement et vécus chrétiennement.

L'un et l'autre état -de vie peuvent favoriser une authentique disponibilité ministérielle, chaque diacre étant appelé à faire fructifier sa vie tout entière pour le service de ses frères et du Christ, sa vie entière pouvant bénéficier de l'exercice de son ministère.

A propos de l'élaboration ou de la révision de la lettre de mission des diacres mariés, quelques points sont à mentionner

- la détermination du ministère confié tiendra compte des situations familiales qui peuvent d'ailleurs évoluer : âge et nombre des enfants, nécessités matérielles, certaines urgences familiales lors d'épreuves de santé par exemple, etc...
- elle tiendra compte aussi du souhait de l'épouse, d'être associée fortement ou peu au ministère de son mari. Certes l'ordination exige le consentement de l'épouse et l'exercice du ministère a un retentissement certain sur la vie conjugale et familiale. Mais cela n'entraîne pas nécessairement une participation directe de l'épouse aux tâches qui sont confiées au mari. En ce domaine, -comme en bien d'autres, les styles de couples sont variés. Il importe de respecter la vocation et les souhaits de chacun en cherchant en chaque cas, de quelle manière et selon quelle mesure l'épouse sera associée à tout ce qui concerne le ministère de son mari : préparation de l'ordination, formation, détermination de la mission, etc...

6. LE MINISTERE DIACONAL FACE A CERTAINES DIFFICULTES.

6.1. L'EVOLUTION DES SITUATIONS AU COURS D'UNE MEME EXISTENCE.

La mobilité, le chômage et les problèmes de retraite sont des caractéristiques de notre époque. Les diacres vivent ces diverses réalités et sont donc conduits à des passages importants. Ils les font participer aux difficultés de tous les hommes et les obligent à se renouveler.

Une attention particulière devra être portée à ces divers moments de leur existence.

Ils auront à s'y préparer eux-mêmes, notamment à l'heure de la retraite, de manière à ne pas rester accrochés à leur situation antérieure et à vivre du mieux possible l'étape nouvelle de leur vie, moment important pour réviser avec l'évêque et les divers partenaires ecclésiaux-la mission qui leur a été confiée et pour repérer les besoins auxquels ils pourront, avec d'autres, donner une réponse.

Le risque est grand, à la retraite, de se laisser accaparer par les tâches ecclésiales. Les diacres auront sans doute à inventer une -nouvelle manière de vivre leur ministère diaconal.

6.2. LES PROBLEMES D'EQUILIBRE.

La profession et les divers engagements dans la société et dans l'Eglise peuvent mettre en cause l'équilibre familial ou personnel et le diacre peut avoir quelque difficulté à discerner seul les conditions de cet équilibre. Il lui sera donc nécessaire d'entendre les appels venant de sa famille (épouse, enfants) de son entourage, de son milieu professionnel et de ses frères diacres en même temps que des responsables pastoraux.

La rencontre avec les autres diacres, le ressourcement doctrinal, l'accompagnement spirituel, la prière et les retraites sont des éléments importants de cet équilibre. Il est à vérifier sans cesse à l'intérieur même de sa condition diaconale témoin de l'Evangile- dans son milieu, témoin de son milieu dans l'Eglise, deux pôles équilibrants s'ils se nourrissent mutuellement.

7. EN CONCLUSION

Lorsque les évêques français se sont prononcés en faveur du rétablissement du diaconat comme ministère permanent, ils l'ont fait en référence aux orientations missionnaires de 1967. Les interventions de 1968 et -1970 y renvoient explicitement. Plus largement on peut dire que la renaissance de ce ministère a été marquée par le contexte conciliaire et en particulier par les constitutions ecclésiologiques, tant *Gaudium et Spes* que *Lumen Gentium*. Les perspectives tracées pour le ministère des diacres ont été ainsi connotées par la réflexion d'une Eglise qui se voulait servante et pauvre.

Régulièrement, les évêques réunis à Lourdes se montrent Soucieux de retracer des perspectives missionnaires. Sans doute des orientations concernant le ministère diaconal ont-elles à s' y ajuster et à y trouver un point d'élan. En 1981 par exemple, dans le texte voté et adopté par l'assemblée plénière, le 6ème point de repère indique l'ouverture à l'universel : « La mission est toujours un exode; elle nous ouvre à l'universel ». N'est-ce pas souhaitable que des diacres en plus grand nombre y consacrent l'essentiel de leurs forces apostoliques : service des Eglises du Tiers-Monde, participation aux initiatives de solidarité internationale, etc Cette perspective qui correspond déjà au ministère effectif de plusieurs diacres, pourrait être davantage soulignée et déployée... Pourquoi pas des diacres *Fidei donum* ? Ce n' est qu'un exemple, il montre que l'exercice du ministère diaconal peut toujours être reconsidéré en fonction de contextes nouveaux comme en fonction de la perception renouvelée des urgences missionnaires.

[Cliquez ici](#) pour revenir au site Diaconat Permanent